

# Agriculture et Ruralité

## INTERVIEW



Convention Nationale Agricole. Une partie de la délégation bretonne avec François Hollande.

*Il y a quelques semaines, se déroulait la Convention Nationale Agricole du Parti Socialiste. L'occasion pour Benoît Leray, Secrétaire Fédéral à l'Agriculture et à la Ruralité, de rencontrer le nouveau ministre de l'Agriculture, Jean Glavany.*

**BENOÎT LERAY** — *Qu'entend-on par «l'Agenda 2000» ?*

**JEAN GLAVANY** — Il s'agit de déterminer l'évolution et le financement des politiques européennes jusqu'en 2006, c'est-à-dire y compris le premier élargissement de l'Union européenne à des pays d'Europe centrale et orientale. Toutes les politiques communes sont concernées, et avant tout la Politique Agricole Commune (PAC) et les fonds structurels, qui font l'essentiel du budget européen. A tout cela s'ajoute une difficulté : le sentiment qu'à l'Allemagne de trop contribuer au budget européen. Il faut aussi se préparer à aller en ordre d'ici à la fin 1999 à la négociation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Tout cela forme une négociation difficile, entamée dès juillet 1997.

**BENOÎT** — *Quelle réforme de la PAC souhaite la France ?*

**JEAN** — Une réforme qui préserve en premier lieu un pilier fondamental de la PAC : sa dimension intégrée. C'est pourquoi nous avons refusé le co-fi-

nancement des aides de marché. Pour cela, il faut une PAC économe afin de prendre en compte le problème allemand. Cette réforme doit en même temps assurer l'équilibre des marchés et des revenus, en particulier dans les céréales et la viande bovine où des excédents menacent. Ce n'est pas le cas du lait, où une réforme ne se justifie pas.

Tout cela doit aller dans le sens d'une réorientation de la PAC vers l'emploi, la préservation de l'environnement, l'aménagement de l'espace rural, le soutien à la qualité des produits, une distribution équitable des soutiens.



Jean Glavany, ministre de l'Agriculture

**BENOÎT** — *Qu'affiche comme priorités la nouvelle loi d'orientation agricole ?*

**JEAN** — Le projet de loi d'orientation agricole vise à faire reconnaître les nouvelles aspirations de la société à l'égard de l'agriculture. Trois grandes questions sont en effet posées par nos concitoyens.

1. - Comment se fait-il que l'agriculture, qui constitue une politique publique importante, représente de moins en moins d'emplois ? A cette question la loi apporte deux réponses : il faut favoriser l'installation plutôt que l'agrandissement et donc main-

tenir un contrôle des structures des exploitations. En outre, il faut permettre des nouvelles formes progressives d'installation ou plutôt d'entrée dans le métier.

2. - Comment accroître la sécurité sanitaire des produits alimentaires ? Le traumatisme de la vache folle a créé un besoin accru de qualité de sécurité dans le domaine alimentaire. La loi favorise le développement des politiques de qualité et y vise à faire en sorte que les producteurs eux-mêmes puissent conserver la plus value apportée par ces démarches de qualité. Par ailleurs, elle met en place un dispositif de biovigilance c'est-à-dire de surveillance des produits utilisés en agriculture.

3. - Comment mieux répartir l'activité agricole sur l'ensemble du territoire afin d'éviter les processus de surconcentration et de destruction de l'environnement d'un côté et les processus d'exode et de déprise de l'autre ? La loi à travers le contrat territorial d'exploitation, contrat passé entre l'agriculteur et l'Etat, veut reconnaître la fonction environnementale et sociale de l'agriculture et encourager la présence de l'agriculture sur l'ensemble du territoire.

**BENOÎT** — *Quelle place sera faite à l'agriculture durable ?*

**JEAN** — Le contrat territorial d'exploitation que peut souscrire un agriculteur comportera nécessairement un volet environnemental et territorial. Il cherche à encourager les bonnes pratiques agronomiques, la reconversion à l'agriculture biologique, la recherche de production de qualité, le développement du bien-être animal, la gestion économe de l'eau, l'approche paysagère du territoire, autant de thèmes et de pratiques qui contribuent au développement d'une agriculture durable ■

# Agriculture et Ruralité

## Benoît Leray



40 ans, agriculteur bio.

Il adhère au Parti Socialiste en 1983 en quittant l'Université. Membre du Bureau Fédéral de 1983 à 1991.

Secrétaire de section à Retiers en 1983, il contribue à relancer celles de Janzé et d'Argentré-du-Plessis à l'occasion des élections législatives et régionales de 1986.

A son arrivée sur Rennes, Benoît crée la section de Cleunay dont il sera le secrétaire de section de 1987 à 1989.

depuis 1997, il est à nouveau membre du Bureau Fédéral d'Ille-et-Vilaine, en charge de la Communication, de *l'Unité 35* et de l'Agriculture.

Par ailleurs, en 1989, il a été élu Conseiller Municipal à Rennes sur la liste d'Edmond Hervé. Le benjamin (31 ans) de cette équipe prend en charge le commerce et l'artisanat.

En 1995, étant devenu agriculteur à Chantepie, il quitte Rennes et est élu au Conseil Municipal de sa nouvelle commune.

Il la représente comme Vice-Président au Conseil du District de Rennes.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant dans l'histoire de l'agriculture française et européenne.

L'Assemblée nationale a voté une loi d'orientation agricole profondément novatrice dans sa vision de la gestion des soutiens publics à l'agriculture. La LOA, préparée par Louis Le Pensec et reprise par son successeur, Jean Glavany, marque véritablement une orientation nouvelle. Elle trace des perspectives ambitieuses pour l'agriculture française du troisième millénaire. Reconnaître la plurifonctionnalité de l'agriculture aujourd'hui, c'est vouloir concilier l'efficacité économique de l'agriculture avec la prise en compte de nouvelles missions d'intérêt général au titre de l'environnement, de l'emploi, de l'équilibre des territoires ; c'est confier à l'agriculture une mission capitale pour les années et les décennies à venir : celle d'entretenir, de soigner, d'embellir souvent, la France, ses territoires, ses paysages, en un mot : sa diversité. Cette mission est celle de tous, bien entendu, mais elle est avant tout celle de nos agriculteurs. Il aurait été injuste de leur confier de telles responsabilités sans les rémunérer en conséquence. Avec les contrats territoriaux d'exploitation, nous faisons progresser l'idée d'une gestion contractuelle des soutiens publics à l'agriculture. Il ne s'agit plus de produire plus pour gagner plus ; il s'agit, de plus en plus, de produire mieux.

La réforme de la PAC en 1999, fait suite à celle de 1992, au succès mitigé. De notre ardeur à nous battre et à convaincre dépendra l'avenir de nos agriculteurs. Car il y a véritablement deux

orientations majeures qui s'opposent aujourd'hui : d'un côté, celle de la Commission, synthétisée dans l'Agenda 2000, d'inspiration libérale et «compétitiviste» ; de l'autre, celle de la France, rejointe par une partie du Sud de l'Europe, dont le projet pour l'agriculture est,

des outils de maîtrise de la production et de régulation des marchés performants, et donc un renforcement des instruments traditionnels de la Politique Agricole Commune.

— L'élargissement de l'Union Européenne aux Pays de l'Est : il s'agit là, à n'en pas douter, d'un



Georges Garot

certes, d'être compétitive et d'exporter sur les marchés internationaux, amis aussi, et peut-être surtout de créer des emplois, d'occuper tous les territoires, d'être ouverte aux jeunes et aux petits exploitants, de respecter l'environnement, d'œuvrer pour le développement durable, de privilégier la sécurité des consommateurs et la qualité des produits. L'ensemble de ces objectifs ne peut être résolu par le slogan simpliste : «baisse des prix généralisée». La réussite de notre projet passe par d'autres mesures, plus justes et plus équitables : la modulation des soutiens pour les affecter en priorité aux agriculteurs créateurs d'emplois ou protecteurs de leur environnement ; le plafonnement des aides publiques, pour freiner la course à l'agrandissement ;

défi majeur pour la Politique Agricole Commune qu'il nous faut, dès aujourd'hui, anticiper et préparer.

— Les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1999, et le risque de la remise en cause, par un certain nombre de nos partenaires commerciaux des aides directes à la production.

L'agriculture s'inscrit de plus en plus dans une dimension sociétale : elle rend des services à la société, qui doit la rémunérer pour cela. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous pourrions justifier, auprès des contribuables européens, le montant des aides publiques à l'agriculture... soit la moitié du budget européen.

**Georges Garot,**  
Député européen,

Secrétaire national du Parti Socialiste à l'Agriculture et la Ruralité.